

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 495-2024 ET 496-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 495-2024 régissant les parties du budget et établissant les quotes-parts pour l'année 2024, de même que le règlement 496-2024 fixant les tarifications, ont été adoptés lors de la séance du 24 janvier 2024. Tel que le prévoit la loi, les règlements mentionnés entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Toute personne intéressée à prendre connaissance des présents règlements peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 30 janvier 2024.

Nancy Fortier

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), René Charbonneau Prénom et nom	greffier-trésorier Poste	de la
municipalité ou ville de <u>Saint-Ambroise-de-Kildare</u> d'office, Nom de la ville ou municipalit		mon serment
avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par les membres du Conseil, le <u>31 janvier 2024</u> .		
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 ème jour du n	nois de <u>j</u> anvier	2024.